

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2023

Présences :	Monsieur Réjean Gouin	Maire
	Monsieur François Dubeau	Poste #1
	Madame Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur Alain Déry	Poste #6
	Monsieur Sébastien Gariépy	Directeur général

Absences :

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0001-2023

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Greffé

4.1. Adoption des procès-verbaux

0002-2023

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Alain Déry

Adoption du procès-verbal de la dernière séance du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 19 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

4.2. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
14-12-2022	Nouveau Monde Graphite	Direction générale	Contribution financière
18-12-2022	Luc Messier et Marie-Ève Bolduc	Municipalité	Demande de dérogation résidence de tourisme
07-01-2023	Richard Leclerc	Direction générale	Retour sur demande de dérogation mineure
09-01-2023	Réseau des femmes élues de Lanaudière	Municipalité	Demande contribution financière

4.3. Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Chacun des membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

5. Trésorerie

5.1. APPROBATION DES DÉPENSES :

0003-2023

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Gilles Sénécal

D'approuver les déboursés, les salaires, les paiements automatisés et les comptes à payer suivants :

5.1.1. Déboursés	241 930.74 \$
5.1.2. Salaires	162 018.75 \$
5.1.3. Paiements automatisés	26 123.05 \$
5.1.4. Comptes à payer	148 070.60 \$

Représentés par les chèques # 22106 à # 22172, ainsi que par les dépôts directs # 1830 à #1891 .

Adopté à l'unanimité.

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période décembre 2022 et janvier 2023

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22106	Beaulieu Jean	265.00 \$
22107	Centre de Prévention	300.00 \$
22108	Cloutier André	265.00 \$
22109	Club Motoneige de St-Michel-des-Saints	5,000.00 \$
22110	Comairco	1,349.38 \$



22111	Decelle François	265.00 \$
22112	Delorme Billy	265.00 \$
22113	École Saint-Jean-Baptiste	500.00 \$
22114	Hydro-Québec	5,921.67 \$
22115	Labrecque André	265.00 \$
22116	Les Enveloppes Universelles Inc	1,224.48 \$
22117	Municipalité St-Donat	1,145.46 \$
22118	Restaurant Au Vieux Moulin	360.21 \$
22119	Telus Mobilité	446.85 \$
22120	Wex Canada Ltd	16,557.77 \$
22121	Xérox Canada Ltée	237.41 \$
22122	Fonds des Pensions Alimentaires	668.95 \$
22123	Hydro-Québec	4,098.62 \$
22124	Purolator Inc	53.12 \$
22125	Telus Mobilité	259.11 \$
22129	Bellerose Carl	98.45 \$
22130	Certilab	457.90 \$
22131	Débosselage Messier Inc	3,581.42 \$
22132	Services de cartes Desjardins	2,959.53 \$
22133	Garage Gervais Inc	508.77 \$
22134	Garage Tellier & Fils	652.64 \$
22135	Garage L.A. Morin	218.45 \$
22136	Gauthier & Martin Inc.	120.72 \$
22137	Les Emballages Carrousel Inc.	217.95 \$
22138	Les Pneus & Soudures M.B. Enr	154.65 \$
22139	Les Trophées J.L.M. Inc.	272.49 \$
22140	Location de Motoneiges Haute Matawinie	152.07 \$
22141	Louis Lavoie Excavation	1,112.39 \$
22142	Mel Moteurs Électriques Laval Ltée	24,719.63 \$
22144	Pierre Mécanique	8,462.74 \$
22145	Recyclage Frédéric Morin Inc.	1,401.95 \$
22146	Strongco Inc.	173.74 \$
22147	Suspension Beaudry & Fils Inc.	183.05 \$
22148	Toromont Cat	465.22 \$
22149	Wex Canada Ltd	19,356.95 \$

TOTAL: **104,718.74 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1830	Baril Daniel	265.00 \$
1831	Beauregard Josée	166.00 \$
1832	Beaulieu Yannick	265.00 \$
1833	Bellerose Steven	265.00 \$
1834	CMP Mayer Inc.	500.14 \$
1835	Ferland Simon	265.00 \$
1836	Ferland Colette	106.00 \$
1837	Futura Pub	494.39 \$
1838	Généreux Construction Inc.	1,116.69 \$
1839	Gouger Jean-François	265.00 \$
1840	Gouin Réjean	242.65 \$
1841	Groupe BEI	6,880.10 \$



1842	Harnois Énergies Inc	291.35 \$
1843	Joyal Philippe	481.50 \$
1844	Lavallière André	265.00 \$
1845	Loyer Éric	265.00 \$
1846	Sarrazin Steven	265.00 \$
1847	Sylvain Rondeau Inc.	8,400.33 \$
1848	Turenne Éric	265.00 \$
1849	SCFP Section Locale 5261	2,251.43 \$
1850	Équipement SH	1,759.08 \$
1851	Garage Villemaire & Fils Inc.	116.18 \$
1852	GBI Expert-Conseils Inc	103,790.82 \$
1853	Gestion KCR	66.66 \$
1854	Harnois Énergies Inc.	531.05 \$
1855	Le Carrefour Canin de Lanaudière	480.00 \$
1856	Lubri-Lab	645.04 \$
1857	Mécanique Jecc Ltée	819.78 \$
1858	Pièces d'Auto Joliette Inc.	1,631.89 \$
1859	Propane St-Georges	78.16 \$
1860	Thibault && Associés	3,681.18 \$
1861	Würth Canada Ltée	296.58 \$

TOTAL: **137,212.00 \$**

DÉBOURSÉS (ACCESD.)

2022-12	Humania	13,879.55 \$
2022-12	Revenu Québec (D.A.S.)	21,352.26 \$
2022-12	Revenu Canada (D.A.S.)	16,094.26 \$
2022-12	Revenu Québec (D.A.S.)	22,979.50 \$

TOTAL : **74,305.57 \$**

Salaires	162,018.75 \$
Frais de Banque	203.40 \$
Régime de retraite	16,813.60 \$
Remboursement int./pr 2	9,033.10 \$
Accéo transphère	72.95 \$
Int. Prêt/1	\$
S.Q.	\$

TOTAL : **188,141.80 \$**

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 16 JANVIER 2023

<u>No chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
22150	Bell-Gaz Ltée	203.26 \$
22151	Delorme Billy	19.60 \$
22152	Petite Caisse	120.85 \$
22153	Savaria Inc	565.00 \$
22154	Cauca	531.18 \$
22155	Communauté de St-Michel-des-Saints	6,000.00 \$



22156	Location de Motoneiges Haute Matawinie	212.69 \$
22157	Poste Canada	227.11 \$
22158	Publilux Inc.	57.43 \$
22159	Québec Municipal	178.21 \$
22160	Stanley Sécurité	108.95 \$
22161	Track Industriel	686.32 \$
22162	Aluquip	18,143.06 \$
22163	Aménagement Bio-Forestier Rivest	1,474.56 \$
22164	Dépanneur R. Prud'Homme Enr	96.97 \$
22165	Deslauriers Martine	31.85 \$
22166	DRL-Beaudoin	5,389.23 \$
22167	Fonds d'information sur le territoire	130.00 \$
22168	Hydro-Québec	1,769.87 \$
22169	Joliette Hydraulique Inc.	683.19 \$
22170	Joliette Sécurité	97.64 \$
22171	Restaurant Au Vieux Moulin	4,172.27 \$
22172	Xérox Canada Ltée	270.10 \$

TOTAL : **41,169.34 \$**

LISTE DES DÉPÔTS DIRECTS :

1862	Bélanger Sauvé Avocats	2,221.51 \$
1863	BLR Motorisé	465.62 \$
1864	E.B.I. Environnement Inc.	19,665.22 \$
1865	Excavation Bellerose Inc.	3,437.76 \$
1866	BMR	384.79 \$
1867	Groupe BEI	415.06 \$
1868	Hétu Jocelyn	365.54 \$
1869	Kimiko	4,313.89 \$
1870	L'Atelier Urbain	1,010.35 \$
1871	M.R.C. de Matawinie	81.13 \$
1872	Rona	475.63 \$
1873	Ass. des Directeurs municipaux	983.13 \$
1874	Ass. Québécoise du Loisir municipal	402.41 \$
1875	Combeq	436.91 \$
1876	Fédération Québécoise	3,893.18 \$
1877	Harnois Énergies Inc.	2,051.17 \$
1878	Hétu Jocelyn	365.54 \$
1879	ICO Technologies	1,163.86 \$
1880	Imprimerie R. Pinard Inc	649.61 \$
1881	PG Solutions	41,220.84 \$
1882	Pigeon Michel	3,000.00 \$
1883	Priorité StratJ Inc.	1,598.15 \$
1884	Propane St-Georges	78.16 \$
1885	Radiotel Inc.	2,010.74 \$
1886	Satelcom Internet	1,185.56 \$
1887	Simpliciti International	105.16 \$
1888	Sylvain Rondeau Inc.	6,926.27 \$
1889	Bélanger Sauvé Avocats	181.01 \$
1890	Bertrand Pierre Traitement de l'eau	7,778.06 \$

1891 Ferland Colette 35.00 \$

TOTAL : **106,901.26 \$**

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS DU CONSEIL : **148,070.60 \$**

5.2. Décaissements et dépenses préautorisées 2023 – Approbation

0004-2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite établir la liste des dépenses pouvant être acquittées dès réception d'une facture ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'approuver la liste de décaissements et dépenses préautorisées suivante pour l'exercice financier 2023 :

- Comptes de services d'utilités publiques (électricité, gaz, téléphone, câble, Internet, cellulaire, etc....) ;
- Comptes d'achat d'essence et diesel ;
- Salaires et déductions à la source prévus au budget annuel courant ;
- Frais de poste et de messagerie ;
- Droits d'immatriculation des véhicules ;
- Frais de déplacement et remboursement des dépenses diverses dues aux employés et membres du conseil conformément aux politiques de remboursement de frais de déplacement ;
- Taxes perçues au nom des gouvernements fédéral et provincial ;
- Contrats d'entretien et/ou de service préalablement approuvés par résolution ou règlement du conseil ;
- Locations (appartement, équipement, machinerie, outils, etc...) ;
- Ententes intermunicipales conclues par règlement ou résolution de la municipalité ;
- Quotes-parts ;
- Sûreté du Québec ;
- Cours et formations prévus au budget ;
- Services de buanderie.

Adopté à l'unanimité.

5.3. Commission des loisirs culturels et communautaires – Subvention 2023

0005-2023

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des prévisions budgétaires 2023 de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires fût soumis au conseil ;

Proposé par : François Dubeau
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'approuver le versement du montant de subvention annuelle budgété de 12 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

5.4. Loisirs St-Michel Inc. – Subvention 2023

0006-2023

CONSIDÉRANT QUE le dépôt des prévisions budgétaires 2023 de Loisirs St-Michel Inc. fût soumis au conseil ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'approuver le versement du montant de subvention annuelle budgété de 12 000 \$.

Adopté à l'unanimité

5.5 Défi ski Nicoletti – Activité de financement

0007-2023

ATTENDU l'activité de financement annuelle au profit de la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Alain Déry

Il est résolu d'approuver l'inscription d'une équipe au Défi-Ski Nicoletti, au coût de 600 \$ et un don de 100 \$.

Adopté à l'unanimité

5.6. L'Atelier Urbain Inc. – Offre de services

0008-2023

ATTENDU QUE le département de l'urbanisme et environnement doit faire appel à des service professionnels de consultant en urbanisme ;

CONSIDÉRANT la pénurie de main d'œuvre immédiate au sein de la municipalité ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Alain Déry

Il est résolu de faire affaire avec L'Atelier Urbain Inc., à un taux horaire de 100 \$ plus taxes, sans excéder un montant maximal de 20 000 \$ plus taxes, pour les services de consultant en urbanisme selon les besoins et les requêtes ponctuelles du département d'urbanisme et de l'environnement.

Adopté à l'unanimité

5.7. Aménagement Bio-Forestier Rivest – Soumission #12012023

0009-2023

ATTENDU l'implantation du site d'extraction de graphite à Saint-Michel-des-Saints ;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de l'eau est une priorité de la municipalité et que le suivi de certains cours d'eau ciblés, doivent être faits et analysés ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Alain Déry

Il est résolu d'accepter la soumission # 12012023 pour le suivi de la qualité de l'eau pour les lacs Taureau, aux Pierres et Trèfle ainsi que la rivière Matawin et le Crique à l'eau morte, 9 stations, fournie par « *Aménagement Bio-forestier Rivest* » au coût de 15 500 \$ plus taxes. La soumission comprend trois phases, soit : 3 campagnes terrain sur les lacs Trèfle, aux Pierres, Taureau et la rivière Matawin, en plus du point de rejet de l'aire d'exploitation dans le Crique à l'eau morte (juin 2023, août 2023 et octobre 2023), ainsi que l'analyse des paramètres des échantillons d'eau et la rédaction du rapport de suivi environnemental.

Adopté à l'unanimité

6. Direction et Ressources humaines

6.6. Adjoint(e) loisirs et communications (remplacement) - Embauche

0010-2022

ATTENDU l'affichage de poste d'adjoint(e) loisirs et communications en remplacement de congé maternité, ayant eu lieu le 19 octobre 2022.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : François Dubeau



Il est résolu d'embaucher Mme Samuelle Richard-Archambault en remplacement de congé maternité au poste d'adjointe aux loisirs et communications, en date du 19 décembre 2022, au taux horaire de 24.49 \$ et selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur.

Adopté à l'unanimité

7. Urbanisme & Environnement

8. Avis de motion :

8.1. Avis de motion – Règlement 706-2023 (Emprunt au fonds de roulement pour l'achat de variateurs de pompes de distribution et ses composantes à la station Manawan)

0011-2023

M. François Dubeau donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 706-2023 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. François Dubeau, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à un emprunt au fonds de roulement pour l'achat de variateurs de pompes de distribution et ses composantes à la station Manawan. M. Dubeau demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site www.smds.quebec.

8.2. Avis de motion – Règlement 707-2023 (Fermeture et abolition d'un ancien chemin de colonisation)

0012-2023

M. Gilles Sénécal donne avis de motion de l'adoption, prochainement, du règlement 707-2023 et avis de la présentation du projet de règlement qui accompagne le présent avis de motion.

Avis de motion, est par les présentes données par M. Gilles Sénécal, qu'il sera déposé à une séance ultérieure, pour adoption, un règlement relatif à la fermeture d'un ancien chemin de colonisation. M. Sénécal demande la dispense de lecture du règlement, étant donné que des copies du projet de règlement sont remises dans l'assistance, séance tenante le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la mairie sur demande ou sur le site www.smds.quebec.

9. Adoption des règlements :

10. Loisirs & Parcs :

10.1. Camp de jour – Tarification 2023

0013-2023

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par :Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'approuver la grille tarifaire suivante, pour la saison 2023 du Camp de jour, du 26 juin au 18 août 2023 :

TARIF CAMP DE JOUR 2023				
Camp de jour – 8 h 30 à 16 h	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	Non-résident
8 semaines (complet)	185 \$	165 \$	135 \$	305 \$
À la semaine	70 \$	60 \$	50 \$	115 \$
Service de garde-8 h à 8 h 30 et 16 h à 17 h 30	1 ^e enfant	2 ^e enfant	3 ^e enfant	Non-résident
8 semaines de camp	50 \$	45 \$	35 \$	80 \$
À la semaine (5 jours)	20 \$	18 \$	15 \$	30 \$
À la journée	5 \$	5 \$	5 \$	15 \$

Adopté à l'unanimité

10.2. Fonds Région et Ruralité (FRR), volet 2 – Autorisations

0014-2023

ATTENDU QUE la municipalité souhaite toujours l'amélioration de ses installations de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réfection du terrain de balle est à considérer dans le plan d'amélioration de nos installations de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints s'engage à investir dans le projet une mise de fonds équivalant à 20 % ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- **De** faire une demande d'aide financière de 21 000 \$ pour un projet s'élevant à 27 000 \$ au total ;
- **D'**autoriser Marie-Ève St-Georges, directrice des loisirs, culture et parcs, afin de procéder à la demande d'aide financière au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints ;
- **De** mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général et greffier-trésorier, afin de signer le protocole d'entente et tout autre document afférent à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

11. Travaux publics

11.1. Chemins à double vocations – Compensation pour entretien

0015-2023

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour 2021-2022 :

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Rue Saint-Michel	1.07 km	Bois brut	1 626 chargements
Chemin des Cyprès	11.89 km	Bois brut	1 626 chargements

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu que la municipalité demande au Ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocations susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 12.96 km.

Adopté à l'unanimité

12. Sécurité Publique

12.1. MRC de Matawinie – Entente

0016-2023

ATTENDU QUE le Territoire Non-Organisé (TNO) de la MRC de Matawinie ne possède pas de service d'urgence afin d'assurer sur son territoire une desserte en service d'assistance et d'évacuation en sauvetage nautique ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints est dotée d'un service d'urgence visant la desserte en service d'assistance et d'évacuation en sauvetage nautique ;

ATTENDU QUE le TNO de la MRC de Matawinie désire que la Municipalité assume le service en appel initial, lorsque requis sur demande, pour le service

d'assistance et d'évacuation en sauvetage nautique dans le secteur du TNO identifiée ;

CONSIDÉRANT QUE le TNO de la MRC de Matawinie désire se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1), afin que la Municipalité permette une intervention des effectifs de son service d'urgence dans les secteurs visés.

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de conclure une entente relative à une desserte en service de sauvetage nautique avec la MRC de Matawinie concernant la couverture d'une partie du TNO et d'autoriser Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général à signer ladite entente au nom de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints.

Adopté à l'unanimité

13. Administration

13.1. Réseau Biblio CQLM - Représentants

0017-2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit nommer deux représentants officiels pour nous représenter au sein de l'organisme Réseau Biblio CQLM;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu de nommer François Dubeau, en tant que répondant et Julie Picard, en tant que coordonnatrice, pour représenter la municipalité de Saint-Michel-des-Saints au sein de l'organisme Réseau Biblio CQLM.

Adopté à l'unanimité

13.2. Producteurs et productrices acéricoles du Québec - Appui

0018-2023

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises ;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production ;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021 ;



ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays ;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022 ;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises ;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année ;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs ;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore ;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique ;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022 ;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique ;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec ;

ATTENDU QU'il faut prioriser l'acériculture en forêt publique avec un nombre d'entailles suffisants ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.



Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- **De** reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec ;
- **D'**appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

Adopté à l'unanimité

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

0019-2023

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

La séance est levée à : 20 h 18

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / greffier-trésorier